

*AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ
ET LE NIVEAU DE VIE DES CANADIENS*

Position commune des ministres des Finances
des provinces et des territoires

Décembre 1999

Messages clefs

- En cette ère de libre-échange et de forte croissance des exportations, l'amélioration de la compétitivité du Canada est plus que jamais essentielle afin de créer des emplois permanents, améliorer notre niveau de vie et préserver le filet de sécurité sociale auquel les Canadiens sont attachés.
- Les gouvernements doivent appuyer les efforts du secteur privé pour rendre l'économie canadienne plus compétitive en établissant un juste équilibre entre les réductions d'impôt et le renforcement des programmes sociaux.
- La contribution de chaque palier de gouvernement à cette stratégie équilibrée devrait refléter ses responsabilités constitutionnelles et sa marge de manœuvre financière. À cet égard:
 - La *Constitution* confère aux provinces et aux territoires la responsabilité de programmes tels que la santé, l'éducation, la sécurité du revenu et les infrastructures qui sont, à maints égards, des outils clés pour l'amélioration de la compétitivité du Canada.
 - Le gouvernement fédéral a projeté des surplus cumulés de 95 MM\$ au cours des cinq prochaines années dans sa *Mise à jour économique et financière* de l'automne.
 - Les gouvernements provinciaux et territoriaux ne disposent pas d'une marge de manœuvre financière aussi importante, étant donné les fortes pressions qui s'exercent sur leurs programmes et l'impact des compressions dans les transferts fédéraux, particulièrement dans le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS).
- Les ministres des Finances provinciaux et territoriaux ont insisté sur la nécessité d'un régime fiscal compétitif, du rétablissement immédiat du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) assorti d'un facteur d'indexation approprié, et du retrait du plafond des paiements de péréquation. Dans ce contexte, le prochain budget fédéral devrait mettre l'accent sur les priorités suivantes :
 - Réduire le fardeau fiscal en diminuant de façon significative l'impôt des particuliers.
 - Structurer ces réductions d'impôt de manière à respecter l'autonomie fiscale des provinces et, surtout, à préserver leur capacité de financer et d'améliorer les programmes sociaux.
 - Rétablir, dès 2000-2001, le TCSPS en espèces à son niveau de 1994-1995 (18,7 MM\$) et l'indexer par la suite, de concert avec le renforcement de l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de la péréquation en annonçant l'élimination du plafonnement du programme.
- Enfin, considérant l'importance de maintenir et de développer des infrastructures de haute qualité dans une économie compétitive, le gouvernement fédéral et les provinces devraient immédiatement entreprendre des discussions sur un nouveau programme d'infrastructures, l'objectif étant d'en annoncer les principaux paramètres dans le prochain budget fédéral.

Introduction

Lors de leur rencontre annuelle à Québec, en août dernier, les Premiers ministres des provinces et les leaders des territoires ont convenu, face à l'importance accrue du commerce international, que l'amélioration de la compétitivité de l'économie canadienne devait être une priorité.

À cet effet, ils ont proposé une stratégie équilibrée incluant des réductions d'impôt et un rétablissement des transferts fédéraux en espèces pour le financement des programmes sociaux, soit la santé, l'éducation post-secondaire et la sécurité du revenu, dans le cadre du *Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux* (TCSPS). Les Premiers ministres ont également convenu que des infrastructures de qualité sont l'une des composantes de base d'une économie concurrentielle. Conséquemment, ils ont demandé à leurs ministres des Finances d'entreprendre des discussions avec leur homologue fédéral afin d'examiner différentes options de développement des infrastructures. Enfin, les Premiers ministres ont réitéré l'importance de la péréquation telle que prévue dans la *Constitution*.

Ce document résume les vues des ministres des Finances des provinces et des territoires sur ces questions et, à l'approche du prochain budget fédéral, propose un plan d'action concret pour la mise en œuvre de la stratégie équilibrée proposée par les Premiers ministres.

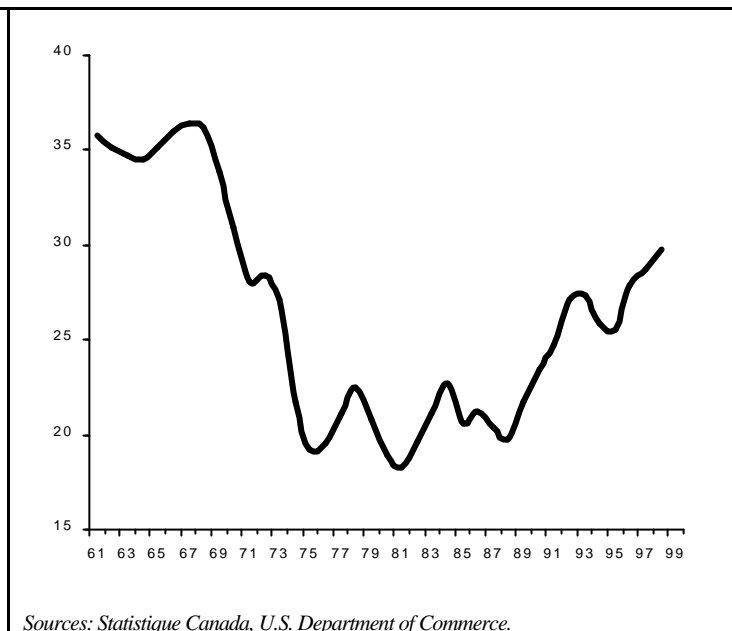
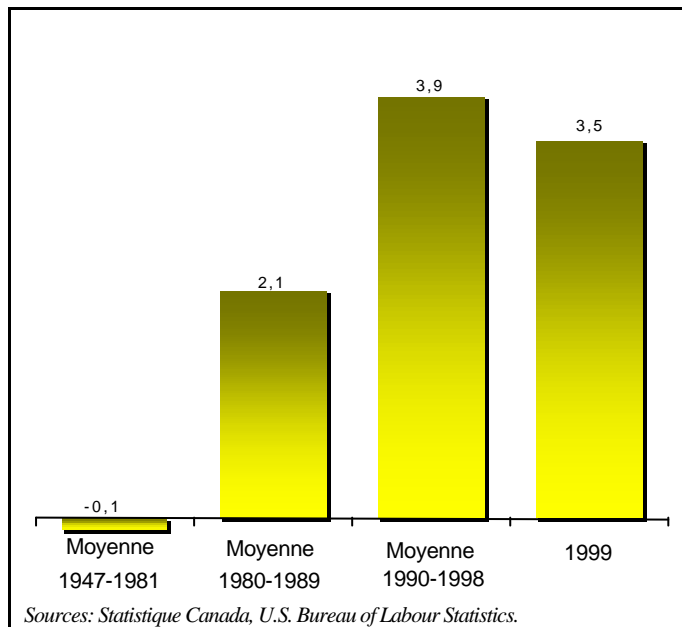
Le défi de la compétitivité

Quoique l'économie canadienne ait réalisé des progrès importants au cours des dernières années, des défis majeurs doivent toujours être relevés. Par exemple :

- Même si le Canada jouit de l'un de ses cycles d'expansion les plus longs, avec une croissance économique moyenne de 2,8% par année au cours des sept dernières années, son produit intérieur brut (PIB) par habitant en 1999 demeure inférieur de 30% à celui des États-Unis alors que, dans les années 1980, l'écart n'était que de 20%.
- Malgré le fait que le taux de chômage canadien ait chuté de 3 points de pourcentage depuis 1993, il demeure 3,5 points plus élevé que celui observé aux États-Unis en 1999. Historiquement, les taux de chômage du Canada et des États-Unis étaient similaires.

Écart de taux de chômage :
Canada – États-Unis
 (en points de pourcentage)

Écart de PIB réel par habitant :
Canada – États-Unis
 (en pourcentage)



Ces développements sont survenus dans le contexte d'une ouverture grandissante des marchés et d'une croissance exceptionnelle des exportations. Grâce, notamment, à l'ALÉNA, la part des exportations dans le PIB du Canada s'est accrue pratiquement des deux tiers en dix ans, passant de 25,7% en 1989 à 41,3% en 1998. La performance économique du Canada dépend, plus que jamais, de sa compétitivité sur les marchés étrangers.

Dans ce nouvel environnement, les ministres des Finances estiment que les actions des gouvernements doivent viser à améliorer la compétitivité de l'économie canadienne de façon à créer des emplois permanents, générer la richesse nécessaire afin d'améliorer le niveau de vie des Canadiens et, conséquemment, préserver le filet de sécurité sociale que le Canada a développé au cours des quarante dernières années.

Les gouvernements peuvent agir de différentes façons afin d'appuyer et d'encourager les efforts du secteur privé pour rendre l'économie du Canada plus compétitive. Un fardeau fiscal plus compétitif et des infrastructures sociales et physiques de qualité doivent appuyer des initiatives davantage ciblées visant, par exemple, le développement et le transfert des nouvelles technologies au sein des entreprises canadiennes.

Une stratégie équilibrée

Cependant, les actions des gouvernements doivent demeurer financièrement responsables et orientées en fonction des priorités. Elles ne doivent pas menacer les acquis importants des dernières années au chapitre de l'amélioration des finances publiques. En outre, chaque palier de gouvernement doit contribuer en fonction de sa marge de manœuvre financière.

À cet égard, il est à noter que le gouvernement fédéral dispose d'une bien plus grande flexibilité financière que les provinces et les territoires. La *Mise à jour économique et financière* de 1999 projette des surplus fédéraux cumulatifs de 95 MM\$ au cours des cinq prochaines années. L'importance de la marge de manœuvre financière du gouvernement fédéral se reflète également dans le dernier discours du Trône qui annonce une pléthore de nouvelles initiatives, dont plusieurs dans des champs de compétence provinciale.

L'émergence de surplus fédéraux importants et en croissance reflète un déséquilibre fiscal majeur au sein de la fédération canadienne. La *Constitution* attribue aux provinces la responsabilité de pourvoir aux programmes dont la demande s'accroît le plus rapidement, qui subissent les pressions financières les plus fortes et envers lesquels les contribuables ont les plus grandes attentes : santé, éducation, sécurité du revenu, infrastructures. Ces programmes sont également des outils clés dans l'amélioration de la compétitivité. Et pourtant, les provinces perçoivent collectivement moins de revenus que le gouvernement fédéral pour assumer ces responsabilités. En outre, le gouvernement fédéral détient la plus grande part des sources de revenus ayant le meilleur potentiel de croissance, notamment l'impôt sur le revenu des particuliers, dont il perçoit plus de 60% des revenus à l'échelle canadienne.

DÉSÉQUILIBRE FISCAL CROISSANT

PROVINCES

- Santé
- Éducation
- Sécurité du revenu
- Infrastructures publiques

Revenus autonomes: 141 milliards \$

FÉDÉRAL

- Sécurité de la vieillesse
- Assurance-emploi
- Transferts aux provinces
- Défense

Revenus: 157 milliards \$

Qui plus est, les importantes compressions dans les transferts aux provinces et aux territoires, au cours des dernières années, ont accentué ce déséquilibre. Depuis 1994-1995, la contribution fédérale aux programmes sociaux provinciaux par le biais du TCSPS a chuté de 6,2 MM\$. Les augmentations annoncées dans le dernier budget

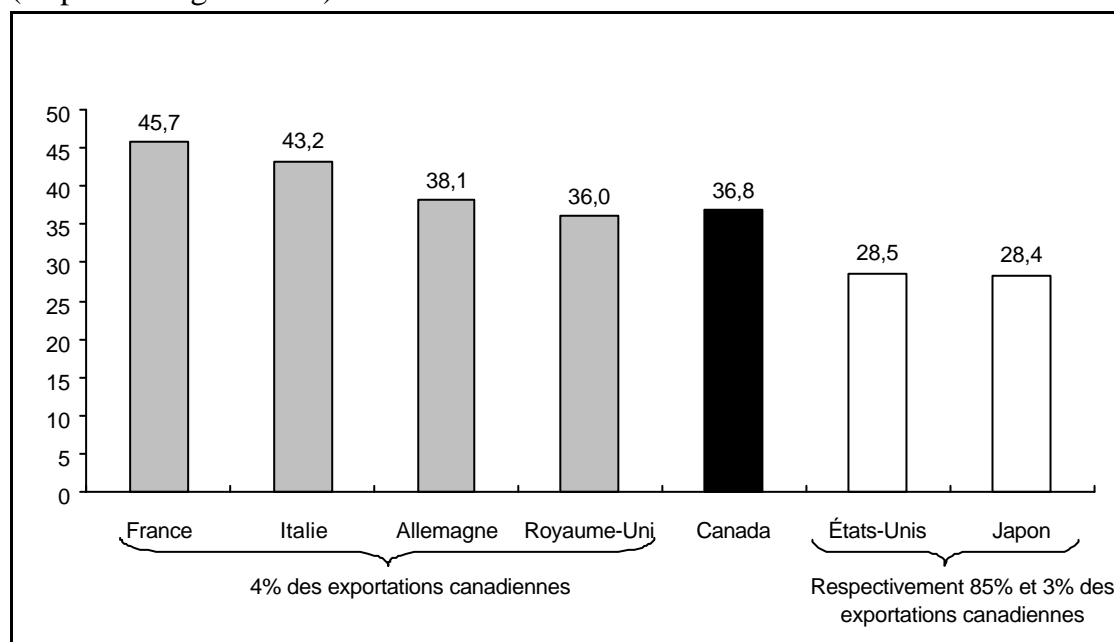
fédéral n'effacent qu'une partie de ces coupures. Il est prévu que les paiements en espèces au TCSPS s'élèveront à 15 MM\$ pour l'ensemble du Canada en 2003-2004, ce qui représente 3,7 MM\$ de moins qu'en 1994-95. Pourtant, les pressions financières sur les dépenses sociales des provinces et des territoires se seront considérablement accentuées au cours de cette période.

L'importance croissante du surplus fédéral fournit l'occasion de réaliser une importante contribution à l'amélioration de la compétitivité du Canada et du bien-être des Canadiens. Le gouvernement fédéral devrait poursuivre ces objectifs par le biais d'une approche équilibrée : réduire les taxes et renforcer les programmes sociaux en majorant le TCSPS.

Améliorer la compétitivité en réduisant les impôts

Les Canadiens supportent un fardeau fiscal relativement élevé si on le compare à celui de nos principaux partenaires commerciaux. La charge fiscale canadienne est de huit points de pourcentage plus élevée que celle des États-Unis, à qui 85% de nos exportations sont destinées. Environ la moitié de cet écart entre le Canada et les États-Unis reflète l'existence de certains programmes sociaux au Canada pour les services desquels les Américains doivent payer sur une base privée. Malgré tout, une différence significative demeure entre le fardeau fiscal des Canadiens et celui des Américains.

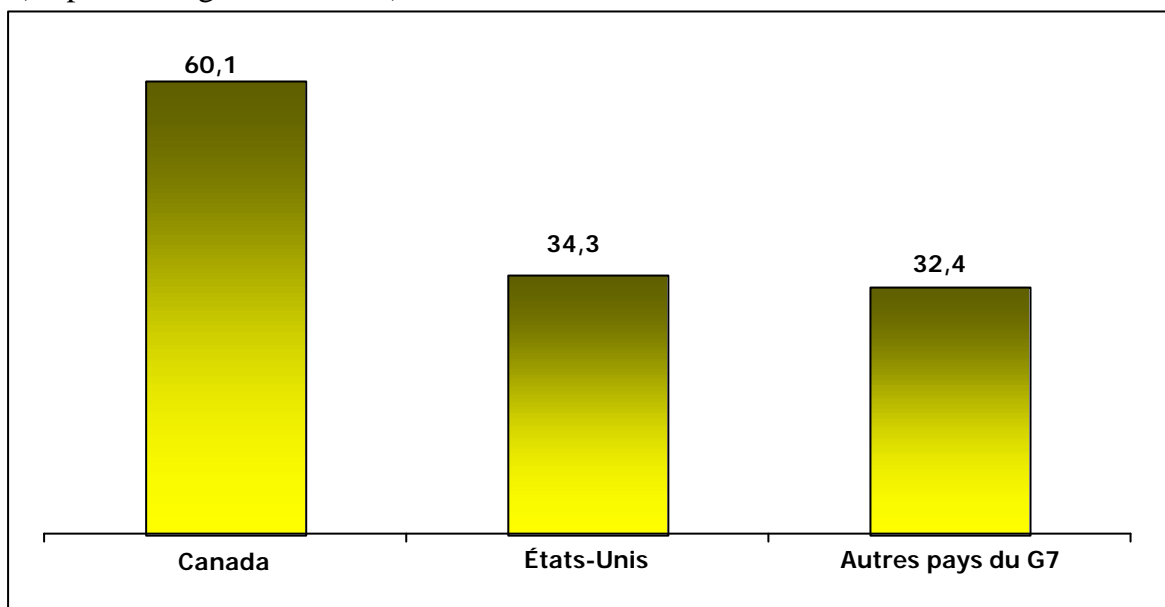
Fardeau fiscal total, pays du G7, 1996 (en pourcentage du PIB)



Sources: OCDE, Statistique Canada

De plus, un lourd fardeau fiscal réduit le revenu disponible des contribuables. À cet égard, la fiscalité a absorbé 60% de l'augmentation du PIB au Canada entre 1980 et 1996, comparativement à 34% aux États-Unis et 32% pour les autres pays du G7.

Part de l'augmentation du PIB absorbée par la fiscalité (en pourcentage, 1980-1996)



Sources: OCDE, Statistique Canada

Les réductions d'impôt et une forte création d'emplois accroissent le niveau de confiance des consommateurs. Des impôts plus bas incitent également les gens à travailler davantage afin d'augmenter leurs revenus. Des consommateurs confiants qui disposent d'un revenu plus élevé sont plus enclins à dépenser, ce qui stimule la création d'emplois et la croissance des revenus des gouvernements. De plus, un impôt sur le revenu des particuliers moins élevé constitue un facteur important dans la localisation géographique d'entreprises qui emploient des travailleurs hautement qualifiés. Cela peut également contribuer à réduire la taille de l'économie au noir. De façon similaire, un impôt corporatif moins élevé rend la structure de coûts des entreprises plus compétitive et stimule l'investissement, un autre facteur clé pour la création d'emplois. Par conséquent, une réduction des impôts accroîtrait le potentiel de l'économie canadienne, contribuerait à une réduction des coûts des entreprises et permettrait une hausse du pouvoir d'achat des Canadiens.

Tous les gouvernements du Canada ont reconnu qu'une réduction soutenable à long terme du fardeau fiscal est une priorité. En fait, depuis 1996, tous les gouvernements ont réduit les impôts. Cependant, puisque le gouvernement fédéral bénéficie d'une plus grande flexibilité financière, il est en mesure d'accorder des réductions d'impôt beaucoup plus importantes.

Une approche coordonnée

Les ministres des Finances des provinces et des territoires sont d'avis que l'économie canadienne a besoin de réductions importantes de l'impôt des particuliers et ils s'attendent à ce que le gouvernement fédéral annonce de telles mesures dans son prochain budget.

Par ailleurs, ils insistent sur la nécessité que le gouvernement fédéral coordonne ses actions dans ce domaine avec les provinces. En vertu des *Accords de perception fiscale*, l'impôt sur le revenu des particuliers dans les provinces et les territoires (à l'exception du Québec) est établi comme étant une fraction de l'impôt fédéral de base, ce qui, de façon générale, lie automatiquement l'impôt des provinces à l'impôt fédéral.

Dans ce contexte, des discussions devraient être entreprises entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires afin de trouver la meilleure façon d'éviter que les réductions d'impôt fédérales aggravent le déséquilibre fiscal existant entre les deux niveaux de gouvernement et viennent limiter l'autonomie des provinces et des territoires dans la conduite de leur politique fiscale. Un rabais d'impôt fédéral sur le revenu des particuliers et le devancement à l'an 2000 de la date envisagée pour l'administration de l'impôt sur le revenu des provinces et des territoires sont des options que le gouvernement fédéral doit envisager.

Améliorer la compétitivité en renforçant les programmes sociaux

Des travailleurs en santé et qualifiés sont essentiels à une économie compétitive. Une étude récente¹ menée par le *Conference Board du Canada* confirmait que l'existence d'un système public de soins de santé procure un avantage compétitif aux entreprises établies au Canada. D'autres études² ont confirmé le lien étroit qui existe entre la compétitivité d'un pays et les qualifications de sa main-d'œuvre. Les statistiques démontrent également qu'un individu plus scolarisé trouve plus facilement un emploi et gagne un salaire plus élevé qu'un individu moins scolarisé.

Tel qu'indiqué précédemment, en vertu de la constitution canadienne, la santé, l'éducation et la sécurité du revenu sont des programmes qui relèvent des provinces et des territoires. En raison du déséquilibre fiscal important au sein de la fédération canadienne et des coupures majeures dans les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires, ces programmes subissent des pressions énormes.

¹ *Coûts des soins de santé corporatifs au Canada et aux États-Unis. Est-ce que le système de santé au Canada fait une différence?* Conference Board du Canada (Mars 1999).

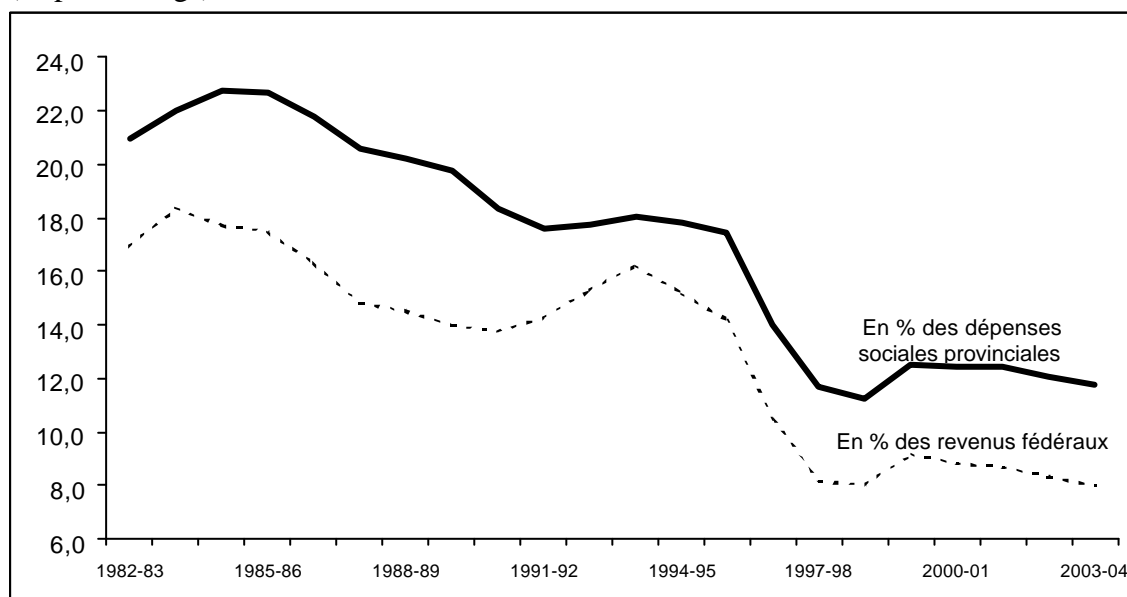
² Le Comité permanent de la Chambre des Communes sur la productivité a fait état, dans un rapport récent (juin 1999), que l'éducation et le développement du capital humain sont des facteurs importants pour l'amélioration du niveau de vie au Canada.

Le TCSPS est le principal outil utilisé par le gouvernement fédéral pour diminuer le fossé entre les revenus et les responsabilités des provinces et des territoires à cet égard. Le TCSPS a été institué en 1996-1997 à titre de transfert en bloc destiné à remplacer le *Régime d'assistance publique du Canada* (RAPC) et le *Financement des programmes établis* (FPE). L'expérience récente démontre clairement que le TCSPS ne joue pas son rôle. Même en tenant compte de la restauration partielle annoncée dans le dernier budget fédéral, les transferts en espèces au TCSPS continueront de diminuer à moyen terme en proportion des dépenses provinciales et territoriales qu'ils aident à financer. En effet, il est prévu que les transferts en espèces du TCSPS ne compteront plus que pour 11,2% des dépenses sociales provinciales en 2004-2005, soit 6,6 points de pourcentage de moins que dix ans auparavant.

De plus, le TCSPS représente une part décroissante des revenus fédéraux. Malgré les prétentions fédérales à l'effet que la santé et l'éducation post-secondaire sont des domaines prioritaires, le gouvernement fédéral octroie à ces programmes une part décroissante de ses revenus, ce qui lui permet d'accroître sa marge de manœuvre financière et sa capacité d'intervenir par de nouveaux programmes.

Transfert au TCSPS en espèces en proportion des dépenses sociales provinciales⁽¹⁾ et des revenus fédéraux

(en pourcentage)



Sources: *Budgets fédéraux et provinciaux, Mise à jour économique et financière 1999*

(1) Dépenses en éducation, santé et services sociaux.

Dans ce contexte, il est particulièrement troublant de constater que le dernier discours du Trône a annoncé une pléthore d'interventions fédérales dans des secteurs de juridiction provinciale — soins à domicile, assurance médicaments, plan d'action national pour enfants, apprentissage continu, programmes pour la jeunesse — et ce, au

lieu d'un réinvestissement dans le TCSPS pour les programmes sociaux de base. Une telle approche dispersera des ressources financières qui devraient plutôt être dirigées vers ces programmes essentiels qui sont administrés par les provinces et les territoires.

Les ministres des Finances des provinces et des territoires croient fermement que les Canadiens seraient mieux servis si les programmes sociaux continuaient d'être offerts par le niveau de gouvernement qui en est responsable : les provinces et les territoires. Les duplications et les chevauchement onéreux découlant des interventions fédérales seraient alors évités.

Restauration et un plan d'indexation du TCSPS en espèces

Les ministres des Finances des provinces et des territoires sont d'avis que, dans le domaine des programmes sociaux, le gouvernement fédéral devrait canaliser toute nouvelle dépense via le TCSPS, dans les programmes de base administrés par les provinces et les territoires, programmes qui, tel que mentionné précédemment, subissent des pressions considérables.

À cet égard, ils considèrent que le prochain budget fédéral devrait :

- Rétablir, dès 2000-2001, le niveau du TCSPS observé en 1994-95 (18,7 MM\$);
- présenter un plan pour indexer par la suite le TCSPS en espèces de façon à garantir la pérennité du financement des programmes sociaux provinciaux à moyen terme.

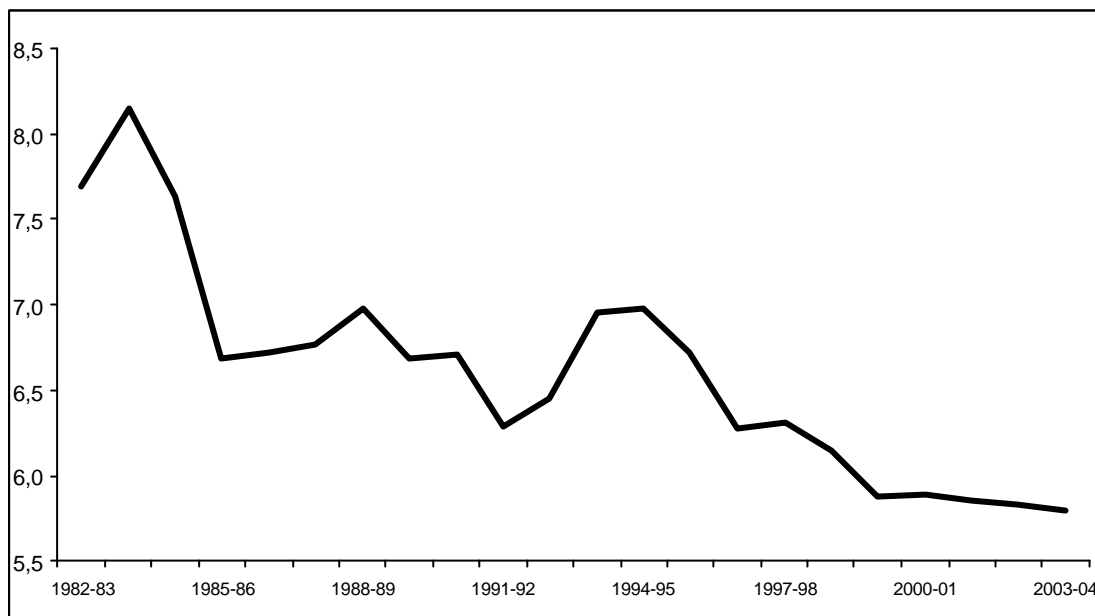
Amélioration de la compétitivité par la péréquation

Lors de leur Conférence annuelle en août dernier, les Premiers ministres ont réaffirmé l'importance du programme de péréquation afin d'assurer que toutes les régions du Canada puissent à la fois contribuer à, et bénéficier de, l'amélioration de la compétitivité.

Les entreprises et les employés des régions moins favorisées du pays ne peuvent assurer leur présence sur les marchés internationaux s'ils doivent assumer un fardeau fiscal plus important que des entreprises ou individus comparables dans des provinces mieux nanties. De même, tous les Canadiens ont droit à des services publics, santé et éducation notamment, d'un niveau comparable. La *Constitution* engage le gouvernement fédéral à atteindre cet objectif, quoique la péréquation représente une part décroissante des revenus fédéraux depuis une vingtaine d'années.

Péréquation en pourcentage des revenus fédéraux Canada, 1982-1983 à 2003-2004

(en pourcentage)



Sources: *Budgets fédéraux, Mise à jour économique et financière 1999*

L'objectif du programme de péréquation, tel que défini à l'article 36 (2) de l'*Acte constitutionnel de 1982*, est d'assurer que les gouvernements provinciaux ont suffisamment de revenus pour fournir des niveaux comparables de services publics à des niveaux comparables de taxation. Le principe de la péréquation se reflète également dans la formule de financement des territoires qui a été conçue pour palier à la capacité fiscale limitée de ces derniers.

Les ministres des Finances des provinces et des territoires notent que certains paramètres du programme peuvent limiter sa capacité d'atteindre ses objectifs constitutionnels, en particulier l'existence d'un plafond sur les paiements. À cet effet, ils demandent au gouvernement fédéral de renforcer son engagement à l'égard de la péréquation et d'annoncer, dans son prochain budget, l'élimination du plafond de ce programme de concert avec la restauration du TCSPS et son indexation. Cette mesure irait dans le même sens que la décision fédérale récente d'éliminer du TCSPS les contraintes affectant les provinces mieux nanties découlant du plafonnement des transferts au *Régime d'assistance publique du Canada* (RAPC).

Améliorer la compétitivité en investissant dans les infrastructures

Des infrastructures publiques de qualité sont une caractéristique de base d'une économie concurrentielle. Par exemple, dans le contexte d'une croissance rapide du commerce international et de la globalisation des marchés, la capacité d'une entreprise à

obtenir des fournitures et, surtout, à expédier rapidement ses produits sur les marchés étrangers est cruciale.

À cet égard, l'amélioration du réseau d'autoroutes est un élément clé. Cependant, d'autres éléments, tels le développement de ports et d'aéroports, de services intermodaux et de systèmes de transport public, aussi bien que d'autres types d'infrastructures comme les télécommunications, sont également importants. La présence d'infrastructures de transport est particulièrement cruciale pour les régions nordiques et éloignées.

Lors de leur Conférence annuelle en août dernier, les Premiers ministres et les leaders territoriaux ont demandé aux ministres des Finances de discuter avec leur homologue fédéral afin d'examiner diverses options de développement des infrastructures. Ils se sont également entendus sur les principes qui devraient orienter ces discussions (voir l'annexe). Ces principes ont mis en évidence l'importance de se concentrer sur des investissements stratégiques, en fonction d'un plan suffisamment flexible pour respecter l'autonomie des provinces et des territoires, et qui serait conforme à leurs cadres budgétaires existants.

Les ministres des Finances ont discuté de ces principes. Ils ont également pris note de l'engagement du gouvernement fédéral, tel que mentionné dans le discours du Trône, de travailler avec les provinces et le secteur privé de façon à s'entendre, avant la fin de l'année 2000, sur un plan quinquennal en vue d'améliorer l'infrastructure physique dans les zones urbaines et rurales.

Ils ont également indiqué que les mesures qu'ils jugent prioritaires pour améliorer la compétitivité du Canada dans le prochain budget fédéral sont, en tout premier lieu, une réduction du fardeau fiscal, la restauration et un plan d'indexation du TCSPS et le retrait du plafond sur les paiements de péréquation. Cependant, devant l'ampleur de la marge de manœuvre financière du gouvernement fédéral, les ministres des Finances des provinces et des territoires sont d'avis que:

- les discussions sur le développement d'un nouveau programme d'infrastructures devraient débuter immédiatement, avec l'objectif d'en rendre public les grands paramètres dans le prochain budget fédéral;
- le nouveau programme, réparti sur plusieurs années, devrait au moins égaler la valeur des programmes originaux;
- la répartition des fonds fédéraux entre les provinces et les territoires devrait être équitable. En outre, une attention particulière devrait être accordée aux besoins des territoires lors de l'élaboration des arrangements financiers.

Conclusion

La croissance rapide du commerce international du Canada dans le sillage de l'ALÉNA et, plus généralement, de l'ouverture croissante des marchés mondiaux, font de la compétitivité un enjeu crucial pour tous les paliers de gouvernement au Canada. La création d'emplois permanents, l'amélioration de notre niveau de vie et de notre richesse et, ultimement, la préservation et l'amélioration des programmes sociaux que nous avons développés au cours des quarante dernières années dépendent, plus que jamais, de notre capacité en tant que société à relever ce défi.

Chaque gouvernement doit s'attaquer à ce défi. Mais le gouvernement fédéral a présentement une grande marge de manœuvre financière alors que ce sont les provinces qui sont responsables des programmes susceptibles d'avoir le plus d'impact sur l'amélioration de la compétitivité, en particulier l'éducation, la santé et les infrastructures.

Dans ce contexte, les ministres des Finances des provinces et des territoires invitent leur homologue fédéral à agir en fonction de cette stratégie équilibrée visant l'amélioration de la compétitivité de l'économie canadienne, stratégie qui pourrait être mise en œuvre lors du prochain budget fédéral. Ils insistent sur la nécessité d'un régime fiscal compétitif, du rétablissement complet immédiat du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) assorti d'un facteur d'indexation approprié et du retrait du plafond des paiements de péréquation. Dans ce contexte, le prochain budget fédéral devrait mettre l'accent sur les priorités suivantes :

- Réduire le fardeau fiscal en diminuant de façon significative l'impôt des particuliers;
- Structurer ces réductions d'impôt de manière à respecter l'autonomie fiscale des provinces et, surtout, à préserver leur capacité de financer et d'améliorer les programmes sociaux;
- Rétablir, dès 2000-2001, le TCSPS en espèces à son niveau de 1994-1995 (18,7 MM\$) et l'indexer par la suite, de concert avec le renforcement de l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de la péréquation en annonçant l'élimination du plafonnement du programme.

Enfin, considérant l'importance de maintenir et de développer des infrastructures de haute qualité dans une économie compétitive, le gouvernement fédéral et les provinces et territoires devraient immédiatement entreprendre des discussions sur un nouveau programme d'infrastructures, l'objectif étant d'en annoncer les principaux paramètres dans le prochain budget fédéral.

Annexe

Principes pour un nouveau programme d'infrastructures

Lors de leur Conférence annuelle en août dernier, les Premiers ministres et les leaders des territoires ont demandé aux ministres des Finances de collaborer avec leur homologue fédéral afin d'examiner des options de développement d'infrastructures. Ils se sont également entendus sur les principes devant orienter ces discussions:

- Les investissements dans les infrastructures devraient être fondés sur des critères stratégiques concrets, y compris la rentabilité, les perspectives de croissance économique à long terme et une plus grande compétitivité.
- Chaque gouvernement provincial ou territorial doit pouvoir choisir et approuver les projets les plus appropriés qui utilisent le mieux ses forces concurrentielles, conformément à ses priorités en matière d'infrastructures. Les provinces et les territoires doivent en assurer la pleine maîtrise d'œuvre.
- L'approche doit être suffisamment souple pour répondre aux besoins d'infrastructures lourdes (par exemple, portes d'entrée internationales, transports urbains, autoroutes), d'infrastructures légères et d'investissements stratégiques dans l'infrastructure des télécommunications (par exemple, services environnementaux, technologies de l'information, matériel de santé et d'éducation, communications).
- L'approche devrait aussi être assez souple pour permettre la participation d'autres secteurs, notamment sous la forme de partenariats innovateurs entre les secteurs public et privé et, lorsque approprié, la participation des municipalités selon les modalités déterminées par les provinces et territoires.
- Les mécanismes de financement devraient être conformes aux cadres budgétaires provinciaux actuels et les investissements en infrastructures déjà faits par les provinces et les territoires dans leurs budgets réguliers, seraient pris en compte dans la détermination de leur contribution.
- L'approche doit être conçue pour permettre une répartition équitable des fonds fédéraux entre les provinces.